



Certificat des chantiers

Boulaide, le 26.05.26

Le Bourgmestre



Attestant que les autorisations suivantes ont été délivrées par Monsieur le Bourgmestre.

Genre de la construction	Lieu de la construction	Date Certificat	Délai de recours devant le Tribunal Administratif	Section et Numéro cadastral	N° de l'autorisation
transformation et extension d'une maison existante en maison bi-familiale	17, rue des Romains 9687 Surré Autorisé le: 01.12.25	27.03.26	27.06.26	C de Surré 1666/5911 et 1667/5914	96/2025
construction d'une maison bi-familiale	17a, rue des Romains 9687 Surré Autorisé le: 01.12.25	27.03.26	27.06.26	C de Surré 1666/5906	95/2025
construction d'une maison bi-familiale	17B, rue des Romains 9687 Surré Autorisé le: 01.12.25	27.03.26	27.06.26	C de Surré 1666/5908 et 1666/5913	94/2025
remplacer un abri de jardin	20a, rue Flebour 9633 Baschleiden Autorisé le: 09.02.26	17.04.26	17.07.26	B de Baschleiden 735/3244	6/2026
Installation photovoltaïque	17B, rue du Lac 9639 Boulaide Autorisé le: 19.03.26	03.04.26	03.07.26	A de Boulaide 785/6267	12/2026
Installation photovoltaïque	26, rue Flebour 9633 Baschleiden Autorisé le: 23.03.26	03.04.26	03.07.26	B de Baschleiden 674/3239	14/2026
Installation d'une pompe à chaleur	12, An der Delt 9633 Baschleiden Autorisé le: 23.03.26	03.04.26	03.07.26	B de Baschleiden 703/3489	16/2026

Conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le certificat est affiché aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents à l'autorisation de construire, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de l'affichage du certificat au chantier.



Certificat des chantiers

Boulaide, le 26.05.26

Le Bourgmestre



Attestant que les autorisations suivantes ont été délivrées par Monsieur le Bourgmestre.

Genre de la construction	Lieu de la construction	Date Certificat	Délai de recours devant le Tribunal Administratif	Section et Numéro cadastral	N° de l'autorisation
Construction d'une pergola sur terrasse existante	21, rue des carrières 9687 Surré Autorisé le: 02.04.26	17.04.26	17.07.26	C de Surré 179/5341	15/2026
Remplacement de toiture en ardoises naturelles	12A, rue des Rochers 9640 Boulaide Autorisé le: 02.04.26	24.04.26	24.07.26	A de Boulaide 54/5541	19/2026
Installation d'une climatisation	9, Cité an de Klengelen 9640 Boulaide Autorisé le: 02.04.26	17.04.26	17.07.26	A de Boulaide 81/5747	20/2026
Installation panneaux photovoltaïques + pompe à chaleur	54, rue Principale 9633 Baschleiden Autorisé le: 02.04.26	17.04.26	17.07.26	B de Baschleiden 30/3046	18/2026
Installation d'un velux sur le toit arrière du garage	19, rue des Rochers 9640 Boulaide Autorisé le: 02.04.26	17.04.26	17.07.26	A de Boulaide 81/5739	13/2026
Installation d'un abri de jardin	17, Massewee 9633 Baschleiden Autorisé le: 13.04.26	24.04.26	24.07.26	B de Baschleiden 703/3350	21/2026
Installation photovoltaïque	28, rue du Barrage 9633 Baschleiden Autorisé le: 22.04.26	15.05.26	15.08.26	B de Baschleiden 376/3364	22/2026

Conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le certificat est affiché aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents à l'autorisation de construire, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de l'affichage du certificat au chantier.



KlimaPakt | EUROPEAN ENERGY AWARD
Meng Gemeng engagéiert sech

Administration Communale de Boulaide

Certificat des chantiers

Boulaide, le 26.05.26

Le Bourgmestre

Attestant que les autorisations suivantes ont été délivrées par Monsieur le Bourgmestre.

Genre de la construction	Lieu de la construction	Date Certificat	Délai de recours devant le Tribunal Administratif	Section et Numéro cadastral	N° de l'autorisation
Installation d'une serre amovible	41, rue Romaine 9640 Boulaide Autorisé le: 11.05.26	29.05.26	29.08.26	A de Boulaide 1523/6079	26/2026
Construction d'un abri de jardin	4, rue Belle-Vue 9639 Boulaide Autorisé le: 11.05.26	15.05.26	15.08.26	A de Boulaide 176/6091	23/2026
Renouvellement de la toiture	17, rue Jérôme de Busleyd 9639 Boulaide Autorisé le: 11.05.26	29.05.26	29.08.26	A de Boulaide 209/5471, 210/0, 207/5729	24/2026

Conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le certificat est affiché aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents à l'autorisation de construire, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de l'affichage du certificat au chantier.